

A propos d'assurance-vieillesse

Autor(en): **E.Gd. / Leuch**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **20 (1932)**

Heft 389

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-260843>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le délégué du Royaume-Uni (Lord Robert Cecil (Réd.)) a fait observer que la question de la collaboration des femmes à titre officiel soulevait le principe élémentaire de l'égalité entre hommes et femmes en matière de droits politiques. Le nombre des femmes qualifiées pour occuper de hauts emplois étant encore restreint, on pourrait demander aux gouvernements, sans porter atteinte à leur souveraineté, d'accorder aux femmes les mêmes facilités qu'aux hommes pour acquérir les connaissances et l'expérience nécessaires.

La déléguée de l'Espagne (M^{me} Palencia (Réd.)) et plusieurs autres délégués ont insisté sur le rapport étroit qui existe entre le statut des femmes et la collaboration effective des femmes à l'œuvre de la Société.

Dans le même ordre d'idées, la déléguée de la Tchécoslovaquie (M^{me} Plaminkowa (Réd.)) a émis l'avis qu'il serait opportun de faire une enquête sur la situation des femmes leurs droits politiques et civiques, quelle formation intellectuelle elles reçoivent et quel rôle elles sont autorisées à jouer dans la vie économique de leur pays.

La déléguée de la Hongrie (Comtesse Apponyi (Réd.)) a estimé que les gouvernements devraient se maintenir plus étroitement en contact avec l'opinion publique qu'ils ne le font actuellement. Ils pourraient y parvenir en consultant les organisations féminines sur les questions soumises à la Société des Nations; dans certains pays, cette coutume existe déjà pour les questions se rattachant aux œuvres sociales et charitables, mais pourrait, avec avantage, être étendue à tous les problèmes dont se préoccupe la Société des Nations.

La déléguée de l'Australie (Dr. Ethel Osborne (Réd.)) a estimé qu'afin de faciliter la collaboration des organisations féminines, le Secrétariat devrait tenir à jour une liste des organisations féminines, ainsi qu'un registre des femmes compétentes auxquelles on pourrait faire appel pour divers genres de service international.

Le sentiment général de la Commission semble être, toutefois, qu'étant donné les difficultés que soulèverait l'établissement d'une liste de ce genre, le meilleur moyen de satisfaire à cette dernière demande serait peut-être de communiquer au Secrétariat les listes déjà établies par un certain nombre d'organisations et d'inviter le Secrétaire général à les compléter de la manière qu'il jugerait le plus utile.

La déléguée de la France (M^{me} Malaterre-Sellier (Réd.)) a fait observer que la collaboration officielle des femmes était le point le plus important de la discussion et a soumis un projet de résolution qui a été appuyé par plusieurs délégués. Cette résolution, qui a été approuvée par la Commission, a été votée à l'unanimité par l'Assemblée:

L'Assemblée:

Rend hommage à l'œuvre accomplie par les femmes en faveur de la Société des Nations et approuve chaleureusement les efforts déployés pour intensifier leur collaboration;

Constata que les organisations féminines consultées sont unanimes à déclarer que l'égalité entre hommes et femmes est une condition essentielle de la collaboration effective des femmes à l'activité de la Société des Nations et que la voie par laquelle cette collaboration peut s'exercer de la manière la plus effective est celle des organes officiels compétents de la Société des Nations et des gouvernements;

Rappelle à tous les Etats membres de la Société l'article 7 du Pacte, qui envisage la possibilité:

a) Pour les gouvernements des Etats membres, de nommer des femmes compétentes dans leurs délégations à l'Assemblée,

La première partie du cours portait sur l'information, et les résumés des conférences sont une revue précieuse de l'histoire de la S. d. N. et du fonctionnement de ses diverses organisations. Ce sera l'aide-mémoire utile pour qui désire, donner des renseignements précis sur ces institutions.

La seconde partie qui traite de psychologie appliquée à l'éducation internationale est particulièrement intéressante. Les conférenciers, MM. Jean Piaget et Pierre Bovet, montrent combien dans le dédale politique et économique d'aujourd'hui il y a de misère affective et spirituelle et que les idéaux nationaux traduisent le manque d'universalité dont souffre la raison humaine. Comment remédier à cette lacune et comment trouver une méthode d'éducation internationale, lorsque dans l'éducation on a affaire à des mentalités individuelles et des mentalités formées ou déformées par d'innombrables collectivités? Il ne s'agit pas d'abolir les consciences nationales et sociales particulières; le but de l'éducation est de créer en chacun une méthode de compréhension et de réciprocité. Les auteurs indiquent quelques moyens d'arriver à ce but, tel que le *self government*, la collaboration internationale entre enfants par la Croix-Rouge, les échanges internationaux d'enfants, le mouvement « scout » et la refonte de l'enseignement, de même que dans l'ordre spirituel la canalisation de l'instinct de combat et sa sublimation religieuse.

Les dernières conférences traitent de problèmes pédagogiques pratiques: l'enseignement de la S. d. N. dans et par l'école active; comment traiter l'idée nationale? l'attitude de l'éducateur et l'éducation par le milieu social.

aux conférences et aux commissions gouvernementales de la Société des Nations;

b) Pour le Conseil, de nommer des femmes compétentes dans les commissions techniques de la Société en qualité d'assesseurs et d'experts;

c) Pour le Secrétaire général, de nommer des femmes compétentes aux postes élevés du Secrétariat.

Le droit au travail de la femme mariée

A Berlin, une employée de commerce avait, par suite de son mariage, reçu son congé. Elle adressa une plainte au tribunal, s'appuyant sur la Constitution du Reich qui accorde les mêmes droits à tous les citoyens. Le tribunal reconnut le bien fondé de la plainte et condamna le patron à reprendre son ancienne employée ou à lui payer une indemnité de 1200 RM. Les considérants du jugement relèvent entre autres que le renvoi était fondé uniquement sur le fait que l'employée était une femme, ce qui représente une grave injustice. L'employée n'aurait pas été renvoyée si elle ne s'était pas mariée. La femme ayant le même droit au mariage que l'homme, il n'est pas admissible que l'exercice de ce droit puisse lui causer des dommages.

A propos d'Assurance - Vieillesse

Nos lecteurs savent que le 26 octobre dernier une grande Conférence de représentants des plus importantes organisations économiques patronales et ouvrières, ainsi que de représentants de Sociétés d'utilité publique et de membres de différents partis des Chambres fédérales, a été convoquée à Berne par le Département fédéral d'Economie publique. Plusieurs organisations féminines avaient été aussi invitées à se faire représenter à cette Conférence. Le but de celle-ci était d'exposer le contre-projet préparé par le Conseil fédéral contre l'initiative en faveur des vieillards nécessaire, dite « initiative des aînés », lancée par les adversaires de l'assurance-vieillesse et survivants telle qu'elle a sombré le 6 décembre 1931.

Cette initiative, on le sait, demande pour venir en aide aux vieillards nécessiteux le prélèvement annuel d'une somme de 25 millions sur le Fonds d'assurance constitutionnellement constitué par les revenus de l'impôt sur l'alcool et le tabac, le principe de l'assistance s'opposant ainsi à celui de l'assurance. Le contre-projet du Conseil fédéral déclare bien se maintenir sur le terrain de l'assurance, mais fait lui aussi appel pour un autre usage au Fonds des assurances, en destinant le pourcentage qu'il propose d'y prélever aux tâches sociales nées de la crise qui incombent à la Confédération, soit la lutte contre le chômage, les subventions à certaines catégories de travailleurs, etc.

Notre collaboratrice pour les questions fédérales reviendra plus en détail, dans un de nos prochains numéros, sur ces projets et les débats de cette Conférence, l'assurance-vieillesse ainsi menacée étant une question d'intérêt primordial pour les femmes. Mais nous tenons dès aujourd'hui à publier la suggestion

d'un emprunt au lieu d'un prélèvement formulée par M^{me} Leuch, et que certains journaux ont fort mal comprise — est-ce parce qu'elle émanait d'une femme?... On verra par le texte ci-après qu'il s'agissait d'une proposition d'ordre technique, conciliatrice entre les tendances opposées qui se heurtaient violemment, et qui avait droit à la considération de ceux qui désirent étudier sérieusement la question. Et c'est à nous, femmes, que l'on reproche de ne pas être objectives!...

E. Gd.

Intervention de M^{me} Leuch.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Je voudrais, en prenant la parole ici, indiquer que j'exprime l'opinion suivante uniquement en mon nom personnel, puisque nos Associations féminines n'ont pas encore eu l'occasion de prendre position à l'égard des propositions du Conseil fédéral qui nous sont soumises aujourd'hui.

Nous maintenons toujours fermement le principe d'une assurance-vieillesse, nous plaçant sur le terrain de l'art. 34 *quater* de la Constitution fédérale comme sur celui de la seule méthode digne de venir en aide à la vieillesse.

D'autre part, on ne peut pas plus se dissimuler les difficultés de la situation financière actuelle de la Confédération que les appels constants à la Caisse fédérale motivée par la crise. Mais il paraît contraire à toute saine économie de devoir, pour accomplir les tâches sociales de la Confédération, d'une part prélever des fonds et les capitaliser, en affaiblissant ainsi la puissance financière de la Confédération, et d'autre part d'accumuler de l'argent pour des buts lointains, qui, peut-être ou même probablement, ne pourront être réalisés que lorsque les difficultés résultant du désarroi du marché du travail seront surmontées.

Puisqu'on nous a répété aujourd'hui à maintes reprises qu'il serait inconstitutionnel de détourner, même partiellement, les revenus de l'imposition sur l'alcool et le tabac, une solution ne serait-elle pas possible dans le sens d'un emploi *actuel* de ces fonds conformément aux propositions du Conseil fédéral, mais sans les détourner *définitivement* de leur but? en ce sens que la Confédération ferait, pour une durée de 5 ans, un emprunt sans intérêt au Fonds des assurances, calculé sur la base de la moitié des revenus de l'imposition sur le tabac et de celle sur l'alcool? Une fois la crise passée, ces sommes seraient remboursées dans un délai à fixer par la Caisse fédérale au Fonds des assurances.

Les enfants et les mères

La maternité ne peut plus être une position à vie. — Quand nous serons grand-mères.

Ainsi qu'on l'a déjà fait observer, la maternité est une étrange affaire, et, par bien des côtés, absolument différente de toutes les autres; mais la plus étrange des différences échappe souvent à ceux qui traitent de ce sujet: je veux dire l'inévitable précarité de cette affaire; le fait qu'absorbée sans répit dans son travail, une mère est sûre de s'en trouver privée au moment même où elle a appris à s'en tirer. Je mieux possible; le fait qu'après avoir été surmenée pendant un certain temps, elle se trouve, au milieu de sa vie et à l'apogée de sa puissance, reléguée dans les rangs des « sans travail ».

Les philosophes nous affirment que nous fai-

remémorent les faits connus que nous oublions trop facilement. Il nous donne encore une vision de la guerre de demain, guerre aérienne, guerre chimique et, pour terminer il nous fait assister aux conflits des réfractaires pour motif de conscience.

C'est un document pacifiste éloquent, et un appel aux consciences et aux volontés, document qui deviendrait une accusation grave, si la folie des nationalismes nous jetait dans une nouvelle guerre. C'est un livre à répandre largement.

A. de M.

Alex de MURALT: *Auguste Foret*. Editions Hans Huber, Berne, 1931.

«... Cette excellente biographie mérite d'être largement répandue dans les milieux féministes...»

Dr. ERNESTINE WERDER.

« La biographie écrite par le Dr Alex de Mural est à la fois la plus complète, la plus scientifique et la plus récente des études qui ont été publiées sur la vie et l'œuvre de mon père », écrit le Dr Oscar Foret, de Pranoins.

Né en 1848 d'une très ancienne famille vaudoise, Auguste Foret hérite de son père la ténacité et le sens des réalités du paysan vaudois, et sa mère une huguenote de la France du midi, lui donne le tempérament méridional et l'éducation religieuse calviniste. L'enfant frêle, timide, réservé, s'intéresse passionnément aux petites bêtes, aux fourmis surtout. Sans jamais abandonner la chasse aux insectes, il fait ses études au Gymnase de Lausanne d'abord, à l'Université de Zurich ensuite, où il se voue à la médecine. A 21 ans, il compose sa première étude sur l'instinct de rapine et de meurtre des fourmis, et



Cliché Mouvement Féministe

M^{me} Casimira ILLAKOWICZ

Féministe polonaise, poète et confédérée du récent causeur au Club International de Genève: "Pourquoi nous aimons nos ennemis" a remporté un très grand succès.

sons nous-mêmes notre destinée. Cherchons donc par quelle faiblesse d'esprit les mères sont responsables de cette période apparemment inévitable de pénible désorganisation. Tout d'abord, nous avons été prises à l'improviste par la transformations des conditions économiques qui a bouleversé nos vies sans que nous nous en rendions compte. Ce n'est pas un problème féminin bien vieux: il y a cent ans, il n'obsédait pas comme aujourd'hui les femmes d'un certain âge. D'abord, les mères d'alors avaient généralement beaucoup plus d'enfants que celles de notre temps... c'est-à-dire qu'une femme était plus vieille que celles d'aujourd'hui quand le nid se trouvait vide, plus vieille non seulement en années, mais surtout en fatigues. Et sa vie différait de la nôtre sur d'autres points: on lui permettait (bien souvent même on l'en priait) de s'occuper de la nouvelle génération... Il était rare que la maison de Grand-mère ne contiât pas au moins l'un des petits enfants, séjournant dans ce refuge hospitalier pendant que sa famille traversait quelque orage domestique; ou si l'on n'y voyait point de petits enfants, c'est que Grand-mère était allée répondre à quelque cri de détresse venue de l'un des foyers dont elle était la conseillère.

Hélas! non seulement ces temps ne sont plus, mais il se pourrait aujourd'hui que nous ne devenions pas même grand-mères. Nos filles ne songent pas au mariage avec la même obstination que nos aïeules et préfèrent une autre forme de service social à celle que leur présente la vie domestique qui nous est chère. En tout cas, nous ne deviendrons certainement pas grand-mère avant que nos enfants n'aient eu plusieurs années de vie indépendante et n'aient acquis une maturité de caractère et une expérience des affaires qui les rendent capables et désireuses de résoudre elles-mêmes leurs problèmes domestiques. Nos petits enfants ne seront certainement pas si nombreux que leur mère ne puisse s'en occuper, et ils ne seront pas plus tôt sortis de leur première enfance que le système scolaire moderne,

présente l'année suivante à la Société helvétique des sciences naturelles un grand travail sur les fourmis de la Suisse¹. Puis il passe cinq ans à Munich où il étudie plus spécialement la psychiatrie, et en compagnie de l'ingénieur et entomologiste Steinheil — dont il épousa plus tard la sœur — il s'en va aux Antilles toujours pour étudier les insectes, et de retour à Zurich est nommé d'abord second médecin et ensuite directeur de l'asile zuricois des aliénés au Burghölzli.

Après avoir nettoyé les écuries d'Augias qu'était le Burghölzli à l'époque où il en prit la direction, Foret réforme aussi les conditions de vie des aliénés. Devenu un psychiatre éminent, il se préoccupe des causes réelles des maladies mentales; chercheur scientifique, il étudie l'anatomie du cerveau; naturaliste et spécialiste des fourmis, il accomplit une tâche immense: en cinquante ans de travail il décrit plus de 3.500 espèces et variétés nouvelles de fourmis; réformateur social, il se donne résolument à la lutte antialcoolique, crée l'établissement de secours aux buveurs d'Ellikon, basé sur l'abstinence totale, et la première loge suisse des Bons-Templiers. Son activité magnifique s'étend aussi aux questions sexuelles, à la lutte contre la prostitution et les maisons de tolérance. Enfin, devenu habile hypnotiseur, il use de ce pouvoir pour la guérison des malades et écrit plusieurs traités sur l'hypnotisme et la suggestion.

Après vingt années passées à Zurich, Foret revient dans le canton de Vaud; il fonde à Lausanne la Ligue pour l'action morale d'où émergent des œuvres intéressantes, par exemple la Société de la Maison du peuple, un patronage

¹ Les Fourmis de la Suisse. Ed. Imprimerie coopérative, La Chaux-de-Fonds; 6 fr. broché.